

Décision du Conseil d'administration du 13 avril 2023 sur le renouvellement du censeur

Paris, le 5 mai 2023

Sur proposition du Président et après avis favorable à l'unanimité du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise, le Conseil d'administration, réuni le 13 avril 2023, a décidé, conformément à l'article 7 des statuts de Société Générale :

- de renouveler Monsieur Jean-Bernard Lévy dans sa fonction de censeur pour une durée supplémentaire de deux ans, soit jusqu'au 18 mai 2025 ; et
- d'étendre la mission particulière qui lui a été confiée à notamment l'ensemble de la responsabilité sociale et environnementale et non plus uniquement à la transition énergétique.

Le principe de cette décision avait été arrêté par le Conseil d'administration du 12 janvier 2023 et rendu public en page 93 du Document d'enregistrement universel en date du 13 mars 2023.

La nouvelle version du règlement intérieur du Conseil d'administration (disponible via ce lien *hypertexte*¹) tient compte de cette décision.

¹ <https://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/gouvernance/Reglement-interieur-du-conseil-d-administration.pdf>